



RAPPORT ANNUEL

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Toronto, Ontario
Juin 2024

ISSN 1918-4166 (version papier bilingue)
ISSN 1918-4174 (version anglaise sur
Internet)
ISSN 1918-4182 (version française sur
Internet)

Les personnes souhaitant soumettre des commentaires sur le processus de candidature du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix sont invitées à les envoyer par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le président
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay, 3^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S9

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
INTRODUCTION	3
MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	6
STATISTIQUES	8
RÉMUNÉRATION DES PERSONNES NOMMÉES.....	10
 ANNEXES	
ANNEXE A — La Loi	13
ANNEXE B — Biographies des membres du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix	18
ANNEXE C — Politiques et procédures.....	27
ANNEXE D — Qualités requises et critères de sélection.....	29

Le 28 juin 2024

L'honorable Doug Downey
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

Monsieur le Ministre,

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a le plaisir de vous présenter son seizième rapport sur les activités du Comité depuis sa création à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* en 2007.

Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Le rapport rend compte des activités réalisées par le Comité durant cette période, notamment les activités de classement des candidats et candidates, ainsi que des aspects importants du travail effectué par le Comité afin de classer les candidats et candidates en vue de leur nomination à des postes de juges de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Le président du Comité,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Charitsis', written in a cursive style.

Nicholas Charitsis, B.A.A., LL. B.
Président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Avec le présent rapport, j'ai le plaisir de rendre compte des activités du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) pour l'exercice financier 2023-2024. Durant cette période, le Comité a continué de peaufiner ses processus et procédures, et a maintenu son fonctionnement virtuel.

J'aimerais remercier Michael Ras, le président sortant du Comité, d'avoir dirigé le processus 2023-2024 et d'avoir veillé à ce que le Comité atteigne tous ses objectifs, soit de pourvoir le plus grand nombre de postes vacants depuis la création du Comité.

Durant la période 2023-2024, le processus de présentation des candidatures a eu lieu de façon entièrement électronique et le Comité a tenu toutes ses réunions par vidéoconférence. Cela a allégé le fardeau administratif des candidates et candidats souhaitant présenter leur candidature et a rendu le processus plus accessible.

Le processus décrit dans le présent rapport a débuté en avril 2023, au moment où les postes vacants ont été annoncés. Le rapport fait état du travail effectué par le Comité du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, ce qui comprend le classement des candidats et candidates, et les autres activités rattachées au processus.

Le 14 février 2023, le Comité a reçu une lettre du procureur général lui demandant de publier des annonces afin de pourvoir 42 postes de juge de paix au sein des cours principales de la province. Le Comité a reçu une autre lettre du procureur général le 15 juin 2023 l'informant de dix autres postes vacants à pourvoir, ainsi qu'une lettre subséquente le 28 juillet 2023, l'avisant de quatre autres postes vacants, portant le nombre total de postes à pourvoir à 56.

J'aimerais remercier le Comité et le personnel du ministère du Procureur général pour tous les efforts déployés afin de trouver des candidatures et d'examiner les qualifications de centaines de candidats et candidates aux postes de juge de paix à pourvoir, un rôle important dans notre système judiciaire. Votre volonté d'assurer le fonctionnement efficace et efficient du système judiciaire de l'Ontario fait une différence et nous vous en remercions.



Nicholas Charitsis B.A.A., LL. B.
Président

INTRODUCTION

Formation et mandat du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) a été formé en 2007, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4. Le 14 août 2020, d'autres modifications à la *Loi sur les juges de paix* sont entrées en vigueur.

Ces modifications avaient trait à la composition du Comité et à son mode de fonctionnement. Le Comité consultatif est un organisme indépendant du ministère du Procureur général qui a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix, de faire rapport sur ce classement au procureur général et de conseiller le procureur général sur la procédure de nomination des juges de paix conformément à la *Loi*.

Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du procureur général. L'annexe A comprend un extrait de la *Loi sur les juges de paix*.

Quel est le rôle d'un juge de paix?

En Ontario, les juges de paix sont des fonctionnaires judiciaires nommés en vertu de la *Loi sur les juges de paix*. La *Loi* confère aux juges de paix compétence dans toute la province de l'Ontario et établit un cadre pour leur nomination et leur charge, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions.

Au cours de la période visée par le présent rapport, plus de 348 personnes ont été assignées au poste de juge de paix en Ontario. La Cour de justice de l'Ontario, l'un des deux tribunaux de première instance de la province, compte à la fois des juges et des juges de paix nommés par l'autorité provinciale.

Les fonctions, pouvoirs et tâches judiciaires d'un juge de paix sont définis dans la loi et la jurisprudence. Les deux lois les plus importantes qui confèrent compétence aux juges de paix sont le *Code criminel* et la *Loi sur les infractions provinciales* de l'Ontario, mais de nombreuses autres lois, provinciales et fédérales, définissent les pouvoirs et la compétence des juges de paix. Les juges de paix œuvrent dans deux grands domaines du droit : le droit criminel et le droit réglementaire (infractions provinciales).

En matière criminelle, les juges de paix président la quasi-totalité des enquêtes sur le cautionnement (mise en liberté provisoire) de la province et la majorité des audiences en renvoi au criminel. Ils président également d'autres types d'audiences criminelles. Ils reçoivent en outre les dénonciations (documents qui marquent le début des instances criminelles), confirment ou étudient la délivrance des actes de procédure et traitent les demandes de mandats de perquisition et d'autres affaires de procédure criminelle.

Les juges de paix statuent sur la plupart des infractions à certaines lois de nature réglementaire et aux règlements municipaux. Tout comme les instances criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations et les demandes de mandats de perquisition, traitent la délivrance d'actes de procédure et président des audiences et des procès.

Dès qu'ils sont nommés, les juges de paix doivent cesser d'occuper tout autre emploi et s'abstenir de toute activité politique. Selon la *Loi sur les juges de paix*, les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix. Les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Cependant, ils peuvent, avec l'approbation annuelle du ou de la juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans¹.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le comité principal se compose de trois membres principaux :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario, ou un juge de paix, nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Une personne nommée par le procureur général.

En plus des membres principaux, le Comité se compose des membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau*, provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario.

En plus des membres principaux et des membres régionaux, le procureur général désigne l'un des membres de chaque région pour assumer les fonctions de responsable régional pendant la durée de son mandat. Le responsable régional coordonne les activités de sélection des candidats,

¹ Le 2 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a décrété que les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans; voir *Assn. of Justices of the Peace of Ontario, Brenna Brown, Moreland Lynn and Meena Nadkarni, Applicants v. Attorney General of Ontario [2008]*, O.J. No. 2131.

les entrevues, la vérification des références et le processus de classement des candidats aux postes de juge de paix dans sa région.

Le Comité se compose de 38 membres au total.

Depuis 2008, les responsables principaux et régionaux se réunissent sur une base régulière pour discuter des affaires courantes du Comité et des questions relatives aux politiques et aux procédures du Comité.

En raison des restrictions imposées lors de la pandémie COVID-19, le Comité a fait la transition vers le numérique et le virtuel. En 2023-2024, toutes les réunions et entrevues du Comité ont eu lieu par vidéoconférence.

L'annexe B fournit une courte biographie de chacun des membres du Comité.

Modifications législatives

Les modifications suivantes à la [Loi sur les juges de paix](#) sont entrées en vigueur au cours de la période visée par le rapport :

- Le nouveau paragraphe 2 (1.4) ajouté à la *Loi sur les juges de paix* exige que les candidats aux postes de juge de paix s'engagent à suivre les cours désignés pour les juges de paix nouvellement nommés par le juge en chef adjoint et coordonnateur des juges de paix en vertu du paragraphe 14 (6). Cette modification est entrée en vigueur le 8 juin 2023.
- Le paragraphe 2.1 (13) de la *Loi sur les juges de paix* a quant à lui été modifié pour supprimer l'obligation de recueillir des statistiques sur « l'identité culturelle » et de produire des rapports sur ces statistiques. Cette modification est entrée en vigueur le 6 mars 2024.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Dans le cadre de son processus d'appel de candidatures fondé sur les postes vacants, le Comité a poursuivi ses améliorations. Le Comité a apporté d'autres modifications à son formulaire de demande de nomination, à ses politiques et procédures, et à ses critères de sélection. Tous ces documents ont été publiés sur le site Web de la Cour de justice de l'Ontario à www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac. Les politiques et procédures, ainsi que les critères de sélection, sont joints au présent rapport aux annexes C et D respectivement.

Depuis sa création en 2007, et jusqu'en date du 31 mars 2023, le Comité a examiné 20 854 candidatures depuis l'élaboration du formulaire de demande de nomination. De plus, le Comité a examiné 2 168 curriculum vitæ qui avaient été versés aux dossiers du Ministère avant que les modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* établissent le Comité.

L'annonce de postes vacants publiée en avril 2023 a généré 962 candidatures.

Activités

Annonce de postes en avril 2023

Le 14 février 2023, le Comité a reçu une lettre du procureur général lui demandant de publier des annonces afin de pourvoir 42 postes de juge de paix dans les cours principales de la province. Le Comité a donc lancé un appel à candidatures et l'annonce a été publiée le 5 avril 2023. La période d'affichage a pris fin le 31 mai 2023. Le Comité a disséminé l'information sur les postes vacants sur diverses plateformes.

Le Comité a continué de miser sur des moyens de communication électroniques et principalement gratuits pour faire de la publicité et disséminer de l'information sur les postes de juges de paix à pourvoir, notamment en recourant aux médias sociaux et à l'affichage des postes sur des sites Web, et en communiquant directement avec diverses organisations et associations. Outre les méthodes décrites ci-dessus, le Comité a également disséminé de l'information sur ces postes aux personnes qui s'étaient abonnées aux avis de poste vacant sur le site Web du Comité.

Le 18 avril 2023, le Comité a organisé un webinaire en direct pour donner un aperçu du poste de juge de paix et présenter le processus de candidature, y compris le fonctionnement du processus de classification. Le webinaire était animé par M. Michael Ras, président du Comité. Plus de 1 700 personnes y ont assisté en direct.

M. Michael Ras a également fait diverses présentations pour faire connaître le Comité et son rôle, et pour inciter davantage de candidates et candidats qualifiés à postuler à des postes de juge de paix. M. Ras a fait des présentations auprès des entités suivantes :

- Division des services communautaires du ministère du Solliciteur général (22 mars 2023)
- Conseillers et conseillères en programmes de la Division de la justice pour les Autochtones du ministère du Procureur général (12 avril 2023)
- Comité consultatif provincial sur les affaires francophones (25 septembre 2023)
- Comité consultatif du procureur général sur l'accès à la justice en français (8 novembre 2023)

Cette approche a permis au Comité d'attirer un nombre important de candidates et de candidats diversifiés, et ce, de façon économique.

Le 15 juin 2023 et le 28 juillet 2023, le Comité a reçu d'autres lettres du procureur général l'informant de dix et de quatre autres postes vacants à pourvoir, respectivement, dans ces mêmes tribunaux, portant le nombre total de postes à pourvoir à 56.

STATISTIQUES — Appel de candidatures 2023-2024

Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes reçues et classées en 2023-2024 dans le cadre du processus lancé en janvier 2023. Il indique également le nombre de candidates et candidats qui ont été sélectionnés pour une entrevue. Au total, le Comité a reçu 962 candidatures dans le cadre du processus 2023-2024 et a tenu des entrevues avec 176 personnes au cours de 36 journées.

Palais de justice principaux (nombre de postes vacants)	Nombre total de candidatures reçues ¹	Nombre de candidat(e)s sélectionnés pour une entrevue**
Brampton (6)	411	66
Brampton (bilingue) (1)	31	7
Chatham (1)	57	9
Goderich (1)	58	9
Hamilton (2)	296	42
Hamilton (Autochtone*) (1)	38	7
Kingston (bilingue) (1)	18	3
Kitchener (2)	203	12
Lindsay (1)	125	17
London (3)	151	20
Newmarket (4)	288	31
Newmarket (bilingue) (1)	27	5
Ottawa (bilingue) (2)	30	6
Ottawa (Autochtone*) (1)	23	4
Sioux Lookout (Autochtone*) (1)	9	2
St. Catherines (4)	251	34
St. Catherines (Autochtone*) (2)	39	6
Sudbury (bilingue) (1)	12	3
Thunder Bay (1)	34	6
Thunder Bay (Autochtone*) (1)	14	2
Toronto (14)	496	72
Welland (bilingue) (1)	12	1
Windsor (3)	68	6
Woodstock (1)	114	13
TOTAL	962¹	176²

* Ces postes sont réservés à des candidates et candidats d'ascendance autochtone ou à des personnes ayant une connaissance approfondie du contexte autochtone.

**Le Comité peut décider de ne pas tenir une entrevue avec des candidats avec qui il a déjà tenu une

Rapport annuel

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Page 8

entrevue.

¹ Les candidates et candidats qui ont présenté leur candidature pour plus d'un poste vacant au cours d'une même période d'annonce ne sont comptés qu'une seule fois.

² Les candidates et candidats qui ont passé une entrevue pour plus d'un poste vacant au cours d'une même période d'annonce ne sont comptés qu'une fois.

Statistiques relatives à la diversité⁺

Le Comité reconnaît que les juges de paix nommés doivent refléter la diversité de la population ontarienne. Dans le formulaire de candidature, les candidates et candidats ont la possibilité de s'auto-identifier s'ils le souhaitent.

Au cours de la période visée par le rapport, le Comité a poursuivi ses travaux et ses consultations sur les pratiques exemplaires en matière de collecte de statistiques relatives à la diversité et de production de rapports à ce sujet. Un nouveau formulaire de candidature et de nouveaux rapports seront mis en œuvre pour le processus 2024-2025 afin de les harmoniser aux catégories de statistiques sur la diversité devant être recueillies aux termes de la Loi.

Vous trouverez ci-dessous les totaux pour chacune des catégories sélectionnées par les candidates et candidats dans le formulaire de candidature utilisé pendant la période visée.

Auto-identification	Candidat(e)s ^{††}	Pourcentage du total des candidat(e)s (962)	Nbre de candidats retenus pour une entrevue	Pourcentage du total des candidat(e)s retenus pour une entrevue (176)	Pourcentage du total des candidat(e)s nommés ^{†††} (45)
Femme	489	50.83 %	87	49.43 %	37.78 %
LGBTQQIP2SAA	57	5.93 %	16	9.09 %	8.89 %
Personne racialisée	228	23.70 %	45	25.57 %	24.44 %
Groupe ethnique/culturel	293	30.46 %	51	28.98 %	33.33 %
En situation de handicap	62	6.44 %	7	3.98 %	6.67 %
Capacité de parler français	98	10.19 %	22	12.50 %	13.33 %
Autochtone	46	4.78 %	11	6.25 %	6.67 %
Francophone	55	5.72 %	13	7.39 %	11.11 %

[†] En raison des modifications à la *Loi sur les juges de paix* qui sont entrées en vigueur le 14 août 2020, le Comité doit recueillir des statistiques sur la diversité et les présenter dans ses rapports annuels. Le Comité a actualisé ses pratiques en matière de collecte de statistiques relatives à la diversité ainsi que son formulaire de candidature. Le formulaire révisé a été mis en œuvre en juin 2024. Le Comité fournira des statistiques relatives à la diversité fondées sur le formulaire de candidature révisé dans le rapport annuel 2024-2025.

^{††} Les candidates et candidats peuvent s'identifier à plus d'une catégorie.

Rémunération des personnes nommées

Le tableau suivant présente la rémunération totale de chaque membre du Comité pour la période de référence allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Personne nommée	Poste	Taux quotidien	Date de nomination initiale	Date de fin du mandat	Rémunération totale (excluant les dépenses)
Bastarache, Danielle	Membre régionale	355 \$	1-avril-2022	31-mars-2025	9 407,50 \$
Bazuik, Erika	Membre régionale	355 \$	31-mars-2023	30-mars-2026	355,00 \$
Belisle, Jessica	Membre régionale	355 \$	19-février-2021	18-février-2024	532,50 \$
Buset, Hope	Membre régionale	355 \$	26-mars-2022	25-mars-2025	1 242,50 \$
Charitsis, Nicholas	Responsable régional	355 \$	29-mars-2022	28-mars-2025	13 912,33 \$*
Collings, Terri-Lynn	Responsable régionale	355 \$	29-avril-2022	28-avril-2025	17 572,50 \$
Cowan, Andrew	Membre régional	355 \$	3-décembre-2020	17-novembre-2024	9 407,50 \$
Farouk, Omar	Membre régional	355 \$	29-mars-2022	28-mars-2025	11 537,50 \$
Gryce, Bonnie	Responsable régionale	355 \$	11-janvier-2022	21-avril-2027	2 307,50 \$
Harnden, Janet	Membre régionale	355 \$	31-mars-2023	30-mars-2026	1 775,00 \$
Henderson, John	Responsable régional	355 \$	31-décembre-2021	30-décembre-2024	2 485,00 \$*
Hirst, Lorraine	Membre régionale	355 \$	7-avril-2022	6-avril-2025	12 425,00 \$
Koepke, Marion	Membre régionale	355 \$	6-juillet-2022	5-juillet-2025	7 100,00 \$
Michaud, Bryan	Membre régional	355 \$	1-juin-2023	31-mai-2026	2 307,50 \$

Markle, Edward	Membre régional	355 \$	17-mars-2022	27-février-2024	6 390,00 \$
McAvoy, JP	Membre régional	355 \$	06-décembre-2018	15-février-2025	1 952,50 \$
McCleave, Karen	Membre régionale	355 \$	19-novembre-2020	18-novembre-2026	6 567,50 \$
Middleton, Joan	Membre régionale	355 \$	16-février-2022	15-février-2025	7 277,50 \$
Munn, Pamela	Membre régionale	355 \$	29-janvier-2019	15-février-2025	7 455 \$
Narraway, Kathy	Responsable régionale	355 \$	16-mai-2012	21-mars-2026	50 587,50 \$*
Postuma, Brandon	Membre régional	355 \$	26-mars-2019	25-mars-2025	1 242,50 \$
Prisco, Nestor	Responsable régional	355 \$	3-mai-2019	1-février-2025	1 952,50 \$*
Raj, Manu	Membre régional	355 \$	23-février-2022	22-février-2025	10 117,50 \$
Ras, Michael	Président	566 \$	13-décembre-2019	17-novembre-2024	52 355,00 \$*
Samlal, Justin	Responsable régional	355 \$	12-février-2022	11-février-2025	8 165,00 \$
Turner, Deborah	Membre régionale	355 \$	24-avril-2019	23-avril-2025	710,00 \$
Webster, Rick	Membre régional	355 \$	9-février-2022	8-février-2025	6 745,00 \$
Zare, Michelle	Membre régionale	355 \$	29-mars-2022	28-mars-2025	10 295,00 \$

* Cette rémunération totale comprend le travail effectué au cours de l'exercice financier précédent.

Frais de déplacement et de repas

Au cours de la période visée par le rapport, la quasi-totalité des activités du Comité ont été réalisées sous forme virtuelle. Par conséquent, les frais de déplacement et de repas ont été minimes. Cependant, tous frais de déplacement et de repas engagés par les membres du Comité pour la période de référence sont publiés sur le site Web du Comité à

<https://www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/ouverte/>.

Annexe A

LOI

Extrait de la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Composition et gouvernance

2.1 (1) Est prorogé le comité appelé Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en français et Justices of the Peace Appointments Advisory Committee en anglais. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Composition

(2) Le Comité est composé des trois membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario, ou un juge de paix, nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Une personne nommée par le procureur général. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Membres régionaux

(3) Outre les membres principaux nommés aux termes du paragraphe (2), le Comité comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau*, provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Critères

(4) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et de la disposition 2 du paragraphe (3), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les sexes est prise en compte. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsables régionaux

(5) Le procureur général désigne un responsable régional pour chaque région parmi les membres régionaux de cette région. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mandat

(6) Le mandat des membres nommés aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et aux termes des dispositions 2 et 3 du paragraphe (3) est de trois ans et peut être renouvelé. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Présidence

(7) Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité pour un mandat maximal de trois ans. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mandat

(8) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Vote du président

(9) Le président a le droit de voter et peut, en cas de partage des voix, avoir voix prépondérante en votant de nouveau. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Réunions

(10) Le Comité peut tenir ses réunions et des entrevues en personne ou par des moyens électroniques, notamment les conférences téléphoniques et les vidéoconférences. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Employés

(11) Les employés jugés nécessaires au bon fonctionnement du Comité peuvent être nommés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rapport annuel

(12) Le Comité établit un rapport annuel, qu'il présente au procureur général et qu'il met à la disposition du public. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Idem

(13) Le rapport annuel comprend :

- a) des statistiques sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, la situation de handicap et la capacité de parler français des candidats qui fournissent ces renseignements volontairement, y compris s'ils s'identifient comme Autochtones ou membres d'une communauté francophone, à chaque étape de la procédure, selon ce que précise le procureur général;

- b) tout autre contenu qu'exige le procureur général. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2; 2024, chap. 2, annexe 12, art. 1.

Dépôt du rapport annuel

(14) Le procureur général dépose le rapport annuel du Comité devant l'Assemblée. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Caractère confidentiel des renseignements

(15) Les dossiers ou autres renseignements recueillis, préparés, tenus ou utilisés par le Comité relativement à la prise en considération de la nomination d'un particulier comme juge de paix doivent conserver leur caractère confidentiel et ne doivent pas être divulgués sans l'autorisation du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Immunité

(16) Sont irrecevables les actions ou autres instances en dommages-intérêts introduites contre tout membre ou ancien membre du Comité pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice effectif ou censé tel des pouvoirs ou fonctions qui lui sont ou étaient conférés à titre de membre du Comité ou pour une négligence ou un manquement commis dans l'exercice de bonne foi de ces pouvoirs ou fonctions. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsabilité de la Couronne

(17) Malgré le paragraphe 8 (3) de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*, le paragraphe (16) ne dégage pas la Couronne de la responsabilité qu'elle serait autrement tenue d'assumer à l'égard d'un délit civil commis par une personne visée au paragraphe (16). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Mission et mode de fonctionnement

2.2 (1) Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a pour mission :

- a) de classer les candidats à une nomination comme juge de paix;
- b) de faire rapport au procureur général sur les résultats du classement des candidats;
- c) de conseiller le procureur général à l'égard de la procédure de nomination des juges de paix conformément à la présente loi. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mode de fonctionnement

(2) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :

1. Il détermine les compétences, les capacités et les caractéristiques personnelles recherchées chez un juge de paix et met ces renseignements à la disposition du public.
2. Il établit un formulaire de candidature précisant les documents à l'appui qui sont exigés et met ce formulaire à la disposition du public.
3. Il établit la procédure de candidature et il met à la disposition du public des renseignements la concernant.

4. À la demande du procureur général, il diffuse des annonces pour l'obtention de candidatures aux postes de juge de paix vacants.
5. Il examine et évalue toutes les candidatures reçues en réponse à l'annonce.
6. Il peut faire passer une entrevue à l'un ou l'autre des candidats lorsqu'il procède à son examen et à son évaluation.
7. Il procède à l'annonce, à l'examen et à l'évaluation des candidatures conformément aux critères qu'il établit, lesquels doivent, au minimum, permettre d'effectuer une évaluation qui :
 - i. détermine l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles des candidats,
 - ii. prend en compte le fait qu'il est souhaitable que la nomination des juges de paix reflète la diversité de la société ontarienne.
8. Il met à la disposition du public les critères qu'il a établis en application de la disposition 7.
9. Il classe les candidats dans la catégorie « Non recommandé », « Recommandé » ou « Hautement recommandé » et fournit une liste du classement des candidats au procureur général, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui des candidats classés dans la catégorie « Recommandé » ou « Hautement recommandé ». 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Qualités requises

(3) Le Comité ne peut prendre en considération la candidature du candidat qui, selon le cas :

- a) ne possède pas les qualités requises énoncées au paragraphe 2 (1.1);
- b) est ou a été membre du Comité au cours des trois années précédentes. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Consentement du président requis pour les entrevues et le classement

(4) L'entrevue d'un candidat et une réunion en vue de prendre une décision en application de la disposition 9 du paragraphe (2) ne doivent pas avoir lieu sans le consentement du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum pour une entrevue

(5) L'entrevue que le Comité fait passer à un candidat doit être menée par au moins trois de ses membres, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre principal visé au paragraphe 2.1 (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum : classement

(6) Trois membres du Comité, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre principal visé au paragraphe 2.1 (2) constituent le quorum pour la prise des décisions au titre de la disposition 9 du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Renseignements à fournir au procureur général sur demande

(7) Le Comité fournit au procureur général les renseignements concernant la procédure de candidature, d'examen et d'évaluation que le procureur général demande, autres que ceux que le Comité recueille ou prépare par suite d'une enquête discrète. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Sens d'enquête discrète

(8) Pour l'application du paragraphe (7), une enquête discrète est une enquête confidentielle menée par le Comité pour obtenir le point de vue ou l'opinion de particuliers qui connaissent l'aptitude à la nomination d'un candidat. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation de critères

(9) Le procureur général peut recommander que des critères soient inclus dans les critères que le Comité établit en application de la disposition 7 du paragraphe (2) et le Comité examine s'il y a lieu de les inclure. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rejet de la liste

(10) Le procureur général peut rejeter la liste du classement des candidats fournie par le Comité en application du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Réexamen ou nouvelle annonce

(11) Si le procureur général rejette la liste du classement des candidats fournie par le Comité ou qu'il y a un nombre insuffisant de candidats classés dans la catégorie « Recommandé » ou « Hautement recommandé » pour le nombre de postes de juges de paix qui sont vacants, soit le Comité réexamine les candidatures et fournit une nouvelle liste au procureur général conformément à la disposition 9 du paragraphe (2), soit il diffuse de nouvelles annonces pour l'obtention de candidatures, selon ce que le président du Comité estime approprié. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation du procureur général

(12) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil, en vue d'une nomination pour pourvoir un poste de juge de paix vacant, qu'un candidat qui a été classé dans la catégorie « Recommandé » ou « Hautement recommandé ». 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Disposition transitoire

(13) Malgré le présent article, les paragraphes 2.1 (2) et (12) à (18) de la présente loi, dans leur version antérieure au jour de l'entrée en vigueur de l'article 2 de l'annexe 8 de la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, continuent de s'appliquer aux postes vacants que le Comité a annoncés avant ce jour-là. 2020, chap. [18](#), annexe 8, art. 2.

Annexe B

Biographies des membres du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Comité principal

L'honorable Wendy Agnew, juge de paix autochtone principale

La juge de paix Wendy Agnew a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 2009. Elle a obtenu son Juris Doctor de l'Université de Toronto en 2014 et a été admise au barreau en 2015. En 2018, elle a été nommée juge de paix autochtone principale à la CJO. Avec cette nomination, elle est devenue membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (CCNJP) et du nouveau Comité consultatif des initiatives pour les Autochtones.

Wendy est fière d'être membre de la Première Nation de Garden River. Elle continue de s'impliquer activement dans la communauté à l'échelle locale, provinciale et nationale en tant qu'apprenante, éducatrice et personne de soutien pour les ressources.

L'honorable Vincent Clifford, juge principal régional

Le juge Clifford a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en 2017. En 2020, le juge Clifford a été nommé juge principal régional pour la région de l'Est de la Cour de justice de l'Ontario. En 2021, le juge Clifford a été nommé membre principal du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix de l'Ontario. Le juge principal régional Clifford siège également au Comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion de la Cour de justice de l'Ontario et préside le comité du décorum de la Cour. Avant d'être nommé à la Cour de justice de l'Ontario, l'honorable juge Clifford a été membre du Barreau du Haut-Canada pendant 26 ans et a exercé la profession d'avocat à Ottawa.

Michael Ras, président

Michael Ras est un professionnel du secteur des affaires publiques et des communications qui cumule une vaste expérience en prestation de services-conseils dans un grand éventail d'industries, d'organisations professionnelles et de sociétés d'un bout à l'autre du Canada.

Michael est présentement vice-président principal de Counsel Public Affairs. Avant d'occuper ce poste, il a été directeur des relations avec les gouvernements et les partenaires chez Meridian Credit Union, et directeur général de la Fédération des associations du Barreau de l'Ontario.

Dans sa communauté, Michael est membre bénévole du conseil d'administration de Radius Child and Youth Services, un important fournisseur de services de counseling et d'évaluation pour les enfants et les familles qui ont connu la violence. Il siège également au conseil de Career Edge, une entreprise sociale qui offre des occasions d'emploi aux nouveaux diplômés et aux Néo-Canadiens et Néo-Canadiennes par le biais de stages en milieu de travail.

Comité régional du Centre-Est

Nicholas Charitsis, responsable régional

Nicholas Charitsis a été nommé au CCNJP en mars 2019. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 2004. En plus de détenir un diplôme de la Osgoode Hall Law School, Nicholas a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York en 1999. Après avoir obtenu son diplôme avec distinction, il a travaillé pour le cabinet d'avocats torontois Goodman & Carr s.r.l., où il a été détaché auprès de la Direction de l'application de la loi

de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Nicholas a travaillé ponctuellement en tant que procureur adjoint de la Couronne et il pratique la défense pénale dans son propre cabinet, Charitsis Law, depuis 2006.

Il a été nommé responsable régional pour la région du Centre-Est du CCNJP. M. Charitsis s'implique dans plusieurs initiatives communautaires, notamment l'Association canadienne du diabète, La Fondation canadienne des maladies du cœur et Run for Southlake Hospital, et est membre du conseil d'administration du Oak Ridges Soccer Club.

L'honorable Martha De Gannes, juge de paix principale régionale

La juge de paix Martha De Gannes a été nommée juge de paix à Newmarket, dans la région du Centre-Est, en juin 2007, puis juge de paix principale régionale en mars 2019. Avant cette importante nomination, elle a rempli les fonctions de juge de paix et chef régionale de l'administration à Oshawa, en Ontario. Elle a été nommée au CCNJP en mars 2019. Elle a occupé divers postes de direction au sein de la Division du droit criminel du ministère du Procureur général, supervisant des affaires judiciaires liées à la violence entre partenaires intimes, le Programme de sécurité en matière de mise en liberté sous caution, et les services aux victimes et aux délinquants à risque élevé. Avant sa nomination, elle a travaillé comme consultante en relations du travail, principalement dans le domaine des droits de la personne. Elle a plus de 15 ans d'expérience en tant que consultante en ressources humaines, en gestion et en médiation.

Edward Markle

Aucune biographie fournie.

Karen McCleave

M^e Karen McCleave, qui a occupé les fonctions de procureure adjointe de la Couronne dans plusieurs districts judiciaires, a consacré sa carrière au service public. Elle a travaillé sur un grand éventail de causes, notamment des causes de violence conjugale et sexuelle, de violence envers les enfants, de fraude complexe et d'homicide. Karen a siégé à des comités d'intervenants, tels que des protocoles régionaux de lutte contre la violence envers les enfants et les partenariats communautaires. Elle a été agente d'écoute électronique et mentore provinciale pour les cas de violence sexuelle. Elle a également donné des formations sur un grand éventail de sujets aux procureurs de la Couronne, aux procureurs provinciaux et municipaux, aux membres de la police provinciale, et à d'autres. Elle a reçu deux prix Excelsior de l'Ontario pour ses « réalisations exceptionnelles ». Elle a siégé à des conseils d'administration, tant pour des organismes professionnels que pour des organismes communautaires, et siège actuellement au comité d'administration de la Collection McMichael d'art canadien. En 2023, la ville de Vaughan lui a décerné un prix de reconnaissance pour son travail bénévole. Karen évolue également dans le milieu des courses de chevaux pur sang.

Rick Webster

Richard W. Webster est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Loyalist College. Il a débuté sa carrière d'entrepreneur en tant que stagiaire en gestion chez un détaillant national de matériaux de construction, ce qui l'a amené à devenir propriétaire d'un magasin de matériaux de construction de la bannière Home Hardware à Elmvale, en Ontario, et à gérer ce magasin pendant 25 ans. Son engagement communautaire au fil des ans l'a amené à siéger au conseil des magasins TimberMart, de Simcoe Community Living, du Barrie Trojans Swim Club, de l'Ordre de la pharmacie et des comités de dérogation de deux municipalités. Il a été élu conseiller municipal du canton de Springwater, fonction qu'il a occupée de 2010 à 2014. À ce titre, il a siégé aux comités des finances et du développement économique et a été membre du conseil d'administration de la Nottawasaga Valley Conservation Association. Rick a également été membre du Elmvale Lion's Club et a fait du bénévolat à l'unité des soins oncologiques de l'hôpital de Barrie.

Comité régional du Centre-Ouest

Terri-Lynn Collings, responsable régionale

Terri-Lynn Collings a été nommée au CCNJP en avril 2019. Ayant atteint le grade de sergente au sein du Service de police de Hamilton, Terri-Lynn a, au cours de sa carrière de 30 ans, travaillé en patrouille, en analyse de la criminalité, dans les services communautaires et en prévention du crime. En tant que sergente, elle a aussi représenté l'organisation en agissant comme coordonnatrice des relations avec les médias. Elle a également été détective à l'unité des victimes d'actes criminels, où elle a enquêté sur les crimes perpétrés à l'encontre des aînés.

Bénévole engagée de sa communauté, elle recueille des fonds pour des tournois de golf et participe à la Ancaster Food Drive, une collecte annuelle de denrées. Elle a été membre du comité organisateur de l'événement Ancaster Heritage Days et a participé au programme de bienfaisance Hamilton Out of the Cold.

L'honorable Marsha Farnand, juge de paix principale régionale (son mandat a pris fin le 28 janvier 2024)

La juge de paix Marsha Farnand détient un baccalauréat en droit de l'Université de Londres, au Royaume-Uni, un baccalauréat ès arts de l'Université Carleton, et un certificat en médiation familiale de l'Université McMaster. Elle a agi comme arbitre pour le Tribunal de l'aide sociale. La juge de paix Farnand a occupé plusieurs postes au sein de la fonction publique de l'Ontario et a pratiqué le droit en cabinet privé en tant que médiatrice familiale. Elle a également été médiatrice bénévole pour la Etobicoke Conflict Mediation Team, un organisme communautaire. Elle a fait du bénévolat auprès de la Settlement and Integration Services Organization à Hamilton et est présentement bénévole pour la banque alimentaire de Carlisle.

L'honorable Samantha Burton, juge de paix principale régionale (son mandat a débuté le 29 janvier 2024)

La juge de paix Samantha Burton a été nommée juge de paix en février 2013. Elle a été admise au barreau de l'État du Massachusetts en 2004 et au Barreau de l'Ontario, en 2009. En 2006, elle a commencé à travailler comme parajuriste au sein d'Aide juridique Ontario, puis a été nommée avocate de service et affectée au Tribunal de traitement de la toxicomanie d'Ottawa. La juge de paix Burton a siégé au conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry. Elle a rempli les fonctions de juge de paix et chef régionale de l'administration à la cour criminelle de Brampton et a présidé le comité des mises en liberté sous caution de Brampton. La juge de paix Burton a été membre du Comité consultatif de la déontologie judiciaire de 2017 à 2024. La juge de paix Burton a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Centre-Ouest et est entrée en fonction le 29 janvier 2024.

Omar Farouk

Omar Farouk est représentant du public au conseil de l'Ordre des opticiens de l'Ontario. Ancien représentant du public au conseil de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, il est présentement membre du comité consultatif de la communauté musulmane du chef de police de Toronto. En reconnaissance de ses contributions, il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II en 2012 et la première édition du prix communautaire du Canada 150 en 2018. En juillet 2019, le ministre du Patrimoine canadien l'a nommé au conseil d'administration du Musée canadien de l'immigration, situé au Quai 21, à Halifax. De plus, en mars 2020, il a été nommé membre régional du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix de l'Ontario. Omar est titulaire d'un certificat en résolution de conflits de l'Université York.

Depuis 1998, Omar préside également l'International Muslims Organizations of Toronto (IMO), où il surveille les activités de la banque alimentaire et coordonne la distribution mensuelle de plus de 300 repas aux personnes dans le besoin. Il participe activement à des collectes de vêtements et de médicaments pour des crises humanitaires mondiales et travaille avec la Société canadienne

du sang pour organiser des collectes de sang au sein de la communauté. Omar est également un célébrant de mariage autorisé en Ontario.

Lorraine Hirst

Aucune biographie fournie.

Michelle Zare

Michelle Zare est une parajuriste qui se spécialise depuis plus de 15 ans dans le domaine de la santé et sécurité au travail et du droit de l'assurance. En 2009, elle a mis sur pied son propre cabinet, Zare Paralegal Services Professional Corporation.

Dans le cadre de sa pratique, Michelle se consacre essentiellement à représenter des travailleuses et travailleurs de la province qui ont subi des blessures au travail. Elle pratique également le droit lié à l'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada et plaide régulièrement devant le Tribunal de la sécurité sociale du Canada. Sa passion pour l'apprentissage continu se confirme par sa participation active en tant que coprésidente et conférencière pour les conférences du Barreau de l'Ontario et de la Section du droit relatif aux accidents de travail de l'Association du Barreau de l'Ontario. Elle enseigne également à temps partiel dans le cadre du programme d'études en techniques juridiques du Mohawk College.

Comité régional de l'Est

Bonnie Gryce, responsable régionale

Bonnie Gryce a pris sa retraite après 45 ans au ministère du Procureur général, où elle était shérif et assurait la gestion de tous les services aux tribunaux pour les comtés de Hastings et de Prince Edward, en plus de siéger aux comités de plusieurs entreprises. Pendant 21 ans, Bonnie a servi sa communauté en siégeant au conseil d'administration de la Corbyville Children's Home, qu'elle a également présidé pendant des années. Bonnie est titulaire d'un certificat avancé en règlement de différends et en négociation.

L'honorable Herb Kreling, juge de paix principal régional

Le juge de paix Herb Kreling a été nommé juge de paix principal régional pour la région de l'Est, avec effet au 4 février 2021. En 2005, il a été nommé juge de paix pour la région de l'Est, à la cour principale d'Ottawa. Le JPPR Kreling joue également le rôle de coordonnateur de l'éducation et de la formation pour la région de l'Est. Il a agi comme juge de paix et chef régional de l'administration pour la zone 1, région de l'Est, et a siégé à divers comités au sein de tribunaux criminels et de tribunaux entendant des infractions à la *Loi sur les infractions provinciales*. Avant sa nomination, Herb a assumé les fonctions de conseiller municipal d'Ottawa, de président du conseil d'administration du Collège Algonquin, de président de la Commission des services policiers d'Ottawa et de président de l'Association canadienne des commissions de police.

Jeffrey (JP) McAvoy

Jeffrey (JP) McAvoy a été nommé au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en décembre 2018. M^e McAvoy pratique le droit des sociétés et le droit commercial au sein du cabinet Conduct Law. Admis au barreau en 2001, il a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Queen's en 1999. Il représente un grand éventail de sociétés au Canada, aux États-Unis et en Asie de l'Est. Avant d'exercer en pratique privée, M. McAvoy a travaillé dans un certain nombre d'entreprises en démarrage de la Silicon Valley, dont l'une a été vendue pour un montant en espèces record pour une entreprise du Net. En plus de pratiquer le droit, il est professeur au collégial, auteur d'ouvrages à succès et animateur du balado juridique le plus écouté, *The Millionaire's Lawyer*.

Bryan Michaud

Bryan Michaud est un ardent défenseur des droits des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes depuis plus de 10 ans. Titulaire d'un baccalauréat en communication publique de l'Université Laval, il œuvre dans le domaine des politiques publiques et des communications depuis près de 20 ans. Au début de sa carrière, il a travaillé comme journaliste et spécialiste des relations publiques. Au fil des ans, il a travaillé pour *Le Droit*, *L'Express d'Ottawa* et la 45^e Finale des Jeux du Québec — Gatineau 2010. Alors qu'il travaillait au journal *Le Droit*, il a couvert les nouvelles locales et les affaires judiciaires.

Bryan a fait son entrée dans la fonction publique en 2011 lorsqu'il est devenu l'adjoint de direction de Royal Galipeau, député d'Ottawa-Orléans, poste qu'il a occupé pendant quatre ans. En 2016, Bryan a accepté un nouveau rôle en tant qu'analyste des politiques à l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. En 2022, il a été promu directeur des politiques et des relations gouvernementales.

Bryan a contribué à plusieurs projets au fil des ans, dont l'obtention d'un financement pour la deuxième phase du projet de train léger d'Ottawa et pour la troisième phase du nettoyage de la rivière des Outaouais (Plan d'action de la rivière des Outaouais). Il a également fourni des conseils en politique stratégique pour plus de 50 projets franco-ontariens, notamment des projets visant l'obtention d'un financement pour l'Université de l'Ontario français et la modernisation de la *Loi sur les services en français*.

Comité régional du Nord-Est

Nestor Prisco, responsable régional

Nestor Prisco a été nommé shérif en 1974. Pendant 31 ans, il a administré toutes les activités de la Cour dans les districts judiciaires de Nipissing et de Parry Sound. Sur le plan communautaire, il a été membre du conseil municipal de North Bay et, pendant 54 ans, membre du Rotary Club de North Bay. Il a été président de la Bliss-Gillmor Non-Profit Housing Complex Inc., président de MacKay Homes for Seniors, et membre du conseil d'administration du Huron University College (London, Ontario) et de la Nipissing Parry Sound District Housing Authority. M. Prisco est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's.

L'honorable Gary McMahon, juge de paix principal régional

Le juge de paix principal régional John Gary McMahon a été nommé au CCNJP en décembre 2019, après avoir été nommé juge de paix en 2014. He was appointed as a justice of the peace in 2014. Avant sa nomination, il exerçait en cabinet privé à Sudbury. Il a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne pour la santé mentale, section de Sudbury/Manitoulin, et de l'organisme Sudbury District Restorative Justice, et membre de l'exécutif de la Sudbury District Law Association. Avant d'exercer le droit, il a travaillé comme adjoint de direction d'un député. Le juge de paix principal régional McMahon est titulaire d'un diplôme de Services de soutien à l'intégration du Cambrian College, d'un baccalauréat spécialisé en psychologie de l'Université Laurentienne et d'un M.B.A.-LL. B. de l'Université de Moncton.

Jessica Belisle

Jessica Belisle est une Métisse Anishinaabe Kwe originaire de Sault Ste. Marie, en Ontario. La famille paternelle de M^e Belisle est originaire de la Première Nation de Thessalon. M^e Belisle a obtenu un baccalauréat ès arts en Anishinaabemowin à l'Université Algoma, a suivi le Program of Legal Studies for Native People en 2013 et a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de la Saskatchewan en 2016. Pendant sa troisième année d'études de droit, M^e Belisle a participé à un stage clinique au C.L.A.S.S.I.C., une clinique spécialisée en droit des pauvres située au centre-ville de Saskatoon, où elle s'est découvert un intérêt pour le droit criminel. M^e Belisle a été admise au barreau le 26 janvier 2018. À l'heure actuelle, M^e Belisle exerce le droit à Sault Ste. Marie et se

consacre principalement à la défense en matière criminelle. Elle défend ardemment l'application des principes Gladue dans toutes les sphères du système de justice pénale. M^e Belisle est membre de l'Association du Barreau autochtone et de la Criminal Lawyers Association.

Deborah Turner

Deborah Turner est devenue membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en avril 2019. Depuis 2012, Debby siège au conseil d'administration de l'hôpital de sa région, lequel compte deux établissements. Elle est actuellement présidente du comité de collecte de fonds de cet hôpital, et siège également à son comité de direction. Depuis des années, Debby s'engage activement dans sa communauté à titre de bénévole pour le Little Current Figure Skating Club, le club de ski, le comité consultatif sur les services communautaires, la ZAC du centre-ville, la Classic School of Dance, le conseil d'administration de l'église anglicane Holy Trinity, l'embellissement du centre-ville, le comité du pont Centennial et le Little Current Yacht Club.

Erika Bazuik

Aucune biographie fournie.

Comité régional du Nord-Ouest

John Henderson, responsable régional

M. Henderson a créé la plus importante entreprise de communication du nord-ouest de l'Ontario, entreprise qui offrait des services de stratégie, de marketing et de publicité aux plus grandes entreprises de la région ainsi qu'aux organismes sans non lucratif et aux organisations autochtones de la région. Après la vente de l'entreprise, M. Henderson a joué un rôle stratégique dans l'établissement de la Northwest Tie Line, du Cyclotron du Thunder Bay Regional Research Institute, du développement économique de la Première Nation de Fort William, ainsi que dans les collectes de fonds pour le George Jeffrey Children's Centre et le Magnus Theatre. Il est titulaire de diplômes de premier cycle de l'Université Lakehead et d'un certificat avancé de la Faculté de droit de l'Université de Windsor en règlement extrajudiciaire des différends, médiation, négociation et arbitrage, ainsi que d'un diplôme de l'Université Allison en gestion des ressources humaines.

L'honorable Bernard Caron, juge de paix principal régional (son mandat a pris fin le 29 février 2024)

Le juge de paix J.A. Bernard Caron a été nommé à la magistrature en 2009 en tant que juge de paix bilingue pour la région du Nord-Ouest. Avant cette importante nomination, il exerçait en cabinet privé à Québec. Il a obtenu un diplôme en common law à l'Université Western Ontario. Il a ensuite été admis au Barreau de l'Ontario en 1995. Il a pratiqué le droit criminel et le droit de la famille à Thunder Bay pendant de nombreuses années avant de devenir le premier procureur provincial de la Ville de Thunder Bay lorsque les infractions provinciales ont été transférées aux municipalités de l'Ontario. Il siège au comité pour les services en français, au comité régional de cautionnement et au comité de gestion des causes criminelles. Il a été directeur régional de l'Association des juges de paix de l'Ontario (AJPO) pendant de nombreuses années. En mars 2018, il a été nommé juge de paix principal régional pour la région du Nord-Ouest.

L'honorable Denette Ellard, juge de paix principale régionale (son mandat a débuté le 1^{er} mars 2024)

L'honorable Denette Ellard a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Ouest. Avant sa nomination comme juge de paix, elle a rempli les fonctions de sergente au sein de la Police provinciale de l'Ontario, où elle a joué de nombreux autres rôles, notamment celui de recruteuse pour la région du Nord-Ouest. Pour souligner ses 20 années de service dans la police, elle a reçu la Médaille de la police pour services distingués du Gouverneur général du Canada. Elle détient un baccalauréat pré-droit en sciences politiques avec spécialisation de l'Université Lakehead ainsi qu'une maîtrise en administration publique de l'Université de Victoria. Elle est

également titulaire d'un certificat en résolution de conflits de la Faculté de droit de l'Université de Windsor.

Hope Buset

Originaire de Thunder Bay, en Ontario, Hope Buset est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université du Manitoba. Elle a été admise au Barreau de l'Ontario et à celui du Manitoba en 2006. Elle a pratiqué le droit au Manitoba pendant environ 10 ans avant de retourner à Thunder Bay afin de se joindre à la Faculté de droit Bora Laskin en tant que directrice, Services aux étudiants et Compétences, à l'été 2017. Travailler avec les étudiants en droit, leur offrir du mentorat et les aider à réussir et à atteindre leurs objectifs académiques et professionnels est une véritable passion pour elle.

Brandon Postuma

Aucune biographie fournie.

Greg Pilot

Greg Pilot est conseiller en placements et directeur de succursale dans le secteur des placements depuis plus de 40 ans. Il a siégé au conseil d'administration de Centraide à Thunder Bay pendant plus de 20 ans, notamment en tant que président de la campagne Centraide et président de Centraide à Thunder Bay. Il a joué un rôle déterminant dans la fondation de la Leader of the Way Society à Thunder Bay, du programme « 211 » dans la Ville de Thunder Bay et du fonds de dotation de Centraide. Greg a été coprésident du fonds de dotation de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et a également enseigné en tant qu'instructeur agréé pour le programme de licence d'investissement de l'Institut des banquiers canadiens.

Comité régional de Toronto

Kathy Narraway, responsable régionale

Kathy Narraway a pris sa retraite après avoir travaillé pour le Conseil de l'éducation de Peel pendant plus de 30 ans, notamment en tant que directrice d'école. Elle a été membre du conseil du refuge pour jeunes Our Place Peel et membre du comité consultatif sur les sports du conseil de l'éducation de Peel pendant de nombreuses années. Bénévole active auprès de son conseil d'école local, elle participe activement aux activités communautaires de sa région depuis de nombreuses années, notamment en tant que bénévole auprès de Triangle Prom for Queer Youth, coach de basketball, et organisatrice de collectes de fonds et de soirées dansantes communautaires annuelles au profit de la ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en sciences et en informatique de l'Université Queen's.

L'honorable Melanie Bremner, juge de paix principale régionale

La juge de paix Melanie Bremner a fait ses études à la Faculté de droit de l'Université de Windsor et a été admise au Barreau en 2002. Elle a été avocate criminaliste à Toronto jusqu'à sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario en 2012. Elle siège à Toronto, où elle a également été juge de paix et chef régionale de l'administration à l'Ancien hôtel de ville. En 2019, la juge Bremner a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de Toronto. La juge Bremner siège également au Conseil d'évaluation des juges de paix depuis 2020.

Danielle Bastarache

Danielle Bastarache est l'actuelle conseillère juridique du service de discipline du Barreau de l'Ontario. Admise au Barreau en 2007, elle a obtenu un diplôme en droit de l'Université de Moncton,

au Nouveau-Brunswick, en 2006. Elle a été procureure de la Couronne adjointe en Nouvelle-Écosse et procureure municipale à Brampton. Depuis 2013, elle évolue dans le domaine du droit administratif et du droit réglementaire en Ontario. Elle a travaillé au sein de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), du Collège des consultants en immigration et citoyenneté (CCIC) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). La langue maternelle de M^{me} Bastarache est le français, ce qui lui permet de plaider dans les deux langues. En plus de pratiquer le droit, elle agit comme bénévole pour les Grands Frères Grandes Sœurs et pour la St. John Mission of Compassion, et elle a œuvré pendant de nombreuses années dans des refuges pour animaux, tant au Canada qu'à l'étranger. Elle enseigne également le français à temps partiel à ses collègues de travail, aux juges nommés par la province et à d'autres membres du secteur public.

Andrew Cowan

Aucune biographie fournie.

Manu Raj

Manu Raj œuvre dans le secteur des services financiers depuis deux décennies. Il a graduellement grimpé les échelons pour occuper des postes de direction dans les plus importantes banques du Canada, passant de la direction d'équipe à la gestion de comptes, aux ventes techniques et à la prestation de programmes stratégiques. Il travaille présentement pour la société financière IGM à titre de directeur, Architecture d'affaires et Analyse, et assure le soutien à la gestion des investissements et au service de fonds, en dirigeant la stratégie d'affaires et d'intégration. Il se consacre présentement à définir et concevoir les capacités et les processus commerciaux, ainsi que les plateformes pour soutenir les mandats qui s'y rattachent. Manu est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Australian Institute of Business, où il a obtenu la mention « avec distinction » pour son travail final qui traitait de la façon dont les gestionnaires de fonds canadiens peuvent utiliser la transformation numérique pour profiter d'un avantage concurrentiel.

Comité régional de l'Ouest

Justin Samlal, responsable régional

Aucune biographie fournie.

L'honorable Sonia Aleong, juge de paix principale régionale

L'honorable Sonia Aleong a été nommée juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario en 2007. Depuis sa nomination, elle siège à London où, en 2020, au début de la pandémie, elle a été nommée juge de paix et chef régionale de l'administration pour London et le tribunal siégeant les fins de semaine et les jours fériés. En avril 2021, la juge de paix Aleong a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de l'Ouest. Depuis sa nomination à la magistrature, elle a agi comme directrice régionale de la Association of Justices of the Peace of Ontario. Avant d'être nommée juge de paix, la juge de paix Aleong était magistrate au sein du système judiciaire de Trinité-et-Tobago. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en histoire et en économie de l'Université St. Francis Xavier, en Nouvelle-Écosse, et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Cardiff, au Pays de Galles. Elle a été admise au barreau de l'Angleterre et du Pays de Galles, Middle Temple, en 1988. Elle a été autorisée à pratiquer le droit à Trinité-et-Tobago en 1989, où elle a pratiqué le droit jusqu'à ce qu'elle soit nommée à la magistrature. La juge de paix Aleong est membre du Commonwealth Judicial Education Institute, Nouvelle-Écosse.

Marion Koepke

Marion Koepke a été nommée au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en juillet 2022 à titre de représentante de la communauté. Elle en est à son troisième mandat en tant que conseillère municipale de la ville d'Owen Sound et a acquis une vaste expérience en siégeant à la commission des services de police d'Owen Sound et à divers autres conseils et comités de la

ville au cours de son mandat de conseillère municipale. Elle a travaillé pour la municipalité pendant 26 ans et était directrice des services municipaux lorsqu'elle a terminé sa carrière en 2010. Au cours de sa carrière municipale, Marion a siégé au comité du perfectionnement professionnel de l'Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario et a contribué à l'élaboration du titre Certified Municipal Officer, notamment en élaborant des séances de formation et des outils pour aider le personnel municipal à obtenir ce titre.

Depuis qu'elle est à la retraite, Marion a organisé les élections municipales de 2010 et a rempli le rôle de secrétaire de scrutin pour les élections provinciales ainsi que divers rôles dans le cadre des élections fédérales. Marion est une bénévole dévouée de sa communauté — elle siège à divers conseils, dont celui des Grey County and North Grey Women's Institutes, de la Community Foundation Grey Bruce, du Grey Roots Museum and Archives, du Kiwanis Club d'Owen Sound, et a déjà siégé aux conseils du Grey Bruce Hospital Auxiliary et des Grey Bruce Regional Hospital Foundation Boards, du Owen Sound Golf and Country Club et du Bluewater Curling Club Boards. Il n'est pas non plus rare qu'elle offre de son temps pour divers événements communautaires.

Joan Middleton

Aucune biographie fournie.

Pamela Munn

Pamela Munn a été nommée au CCNJP en janvier 2019. M^e Munn a fait ses études à l'Université Wilfrid Laurier (baccalauréat ès arts en histoire et en philosophie), ainsi qu'à l'Université du Manitoba (baccalauréat en droit). Admise au Barreau de l'Ontario en 2006, M^e Munn a travaillé comme associée dans un cabinet d'avocats à Shelburne, en Ontario, puis en droit criminel à London, en Ontario, puis a fondé son propre cabinet en 2010. M^e Munn a plaidé devant des tribunaux de tous les échelons en Ontario. Elle a entrepris un retour aux études en sciences de la santé, en thanatologie et en connaissance du deuil. M^e Munn a aussi suivi une formation de 200 heures pour enseigner le yoga. Elle est membre de la Middlesex Law Association et a présidé la section de London de la Criminal Lawyers' Association. Elle agit aujourd'hui comme tutrice pour le volet droit pénal de l'examen du Barreau, comme conseillère pour le Réseau d'encadrement de la pratique et comme évaluatrice du Programme de pratique du droit.

ANNEXE C

Politiques et procédures

Formulaire de demande de nomination

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix publie les annonces de postes de juge de paix vacants à la demande du procureur général.

Durant la période d'affichage, les candidates et candidats doivent remplir le Formulaire de demande de nomination au poste de juge de paix et l'envoyer par courriel sous forme de document PDF en suivant les instructions détaillées publiées sur le site Web du CCNJP. Un accusé de réception est envoyé par courriel lorsque le Comité reçoit la candidature.

Les personnes convoquées à une entrevue doivent fournir les documents démontrant qu'elles répondent aux exigences relatives aux études. Elles doivent envoyer, par courriel, une copie de tous leurs diplômes ou certificats d'études postsecondaires (ou du diplôme du plus haut niveau de scolarité atteint) ou leur relevé de notes officiel (tous ces documents devront être accompagnés de leur traduction certifiée, le cas échéant) avant la date limite. Si une candidate ou un candidat omet d'envoyer ces documents, son entrevue sera annulée. Le Comité encourage fortement les candidats à rassembler ces documents le plus tôt possible, mais **d'attendre que le Comité les leur demande avant de les envoyer**. Les candidats qui ont rempli la partie « Équivalence » du formulaire de demande pourront participer à une entrevue sans avoir à fournir des copies de certificats et de diplômes.

Après la date de clôture des concours, les candidats peuvent seulement mettre à jour leurs coordonnées ou celles de leurs répondants, ou modifier leur réponse à la question n° 7D (*Renseignements personnels et autres*) du formulaire de demande de nomination. Pour ce faire, les candidats doivent écrire à JPAAC.Info@ontario.ca et préciser leur nom et les renseignements de leur formulaire original qu'ils souhaitent modifier.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants — deux (2) pour le travail professionnel et deux (2) pour des services communautaires. Le comité ne tiendra compte d'aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Communication avec le Comité

Toutes les communications provenant des candidats doivent être envoyées à la coordonnatrice ou au coordonnateur du CCNJP. **Puisque le Comité reçoit beaucoup de questions et de candidatures durant un concours, le Comité préfère les communications par courriel.** Pour communiquer avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CCNJP, veuillez écrire à JPAAC.Info@ontario.ca. Veuillez éviter toute communication directe avec les membres du Comité, peu importe l'étape du processus.

Processus d'analyse et d'entrevue

Après l'examen et l'évaluation des formulaires de demande dûment remplis, certains candidats seront sélectionnés pour une entrevue. Le Comité communiquera uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.

Le comité d'entrevue sera constitué d'au moins trois (3) membres du Comité, mais probablement plus, qui seront présents à l'entrevue, y compris des juges de la Cour de justice de l'Ontario et des représentants du public nommés par le procureur général de l'Ontario.

Test de compétence linguistique

Les candidates et candidats pourront être soumis à un test de compétence linguistique standardisé dans la ou les langues qu'ils disent maîtriser.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus, les membres du comité peuvent procéder à des vérifications des références ou à des enquêtes discrètes.

Processus de classement

Chaque candidat et candidate est classé comme étant « Non recommandé(e) », « Recommandé(e) » ou « Hautement recommandé(e) ». Les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat ou d'une candidate seront traités confidentiellement par le comité, sauf dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Annexe D

QUALITÉS REQUISES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES JUGES DE PAIX EN ONTARIO

Les qualités minimales requises en vue d'une nomination comme juge de paix sont énoncées aux paragraphes 2 (1.1), (1.2) et (1.3) de la [Loi sur les juges de paix](#) :

Qualités requises

(1.1) Nul ne doit être nommé juge de paix en vertu du paragraphe (1), sauf s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (1.2);
- e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (1.3). 2020, chap. 18, annexe 8, par. 1 (1).

Programmes d'équivalence

(1.2) Pour l'application de l'alinéa (1.1) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2020, chap. 18, annexe 8, par. 1 (1).

Qualifications requises exceptionnelles

(1.3) Pour l'application de l'alinéa (1.1) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (1.1) a) à d). 2020, chap. 18, annexe 8, par. 1 (1).

Idem

(1.4) Nul ne peut être nommé juge de paix en vertu du paragraphe (1) à moins de s'engager à suivre les cours désignés pour les juges de paix nouvellement nommés par le juge en chef adjoint et coordonnateur des juges de paix en vertu du paragraphe 14 (6). 2023, chap. 12, annexe. 5, art. 1.

Critères de sélection généraux pour évaluer les candidats

De plus, la loi exige que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix élabore des critères de sélection généraux.

Tout au long du processus de demande, les candidats doivent démontrer qu'ils répondent à **tous** les critères de sélection. De plus, le processus d'examen des candidatures prendra en ligne de compte la désirabilité de refléter la diversité de la population de l'Ontario dans les nominations de juges de paix et une évaluation des compétences, des capacités et des qualités personnelles des candidats par rapport à celles que l'on souhaite retrouver chez un juge de paix.

Voici ceux qu'il a adoptés :

1. Compétences et/ou formation clairement pertinentes et transférables au travail de juge de paix.
2. Expériences de travail, de bénévolat ou autres qui sont clairement pertinentes et transférables aux fonctions et responsabilités d'un juge de paix.
3. Compréhension du poste à pourvoir, de même que des compétences, capacités et caractéristiques personnelles qui y sont applicables.
4. Conscience et compréhension de la portée et de la profondeur du rôle de juge de paix.
5. Intérêt marqué pour les gens et l'humanité, démontré par ses connaissances et sa conduite envers divers aspects de la diversité.
6. Capacité d'appliquer des compétences relationnelles supérieures et de gérer des situations de confrontation.
7. Un degré élevé de réalisation dans le domaine de l'emploi et/ou du service communautaire.
8. Expérience à prodiguer des conseils fonctionnels et de l'aide à des échelons d'autorité multiples.
9. Capacité et volonté d'apprendre, démontrées par le dossier d'apprentissage continu du candidat.
10. Capacité de jugement démontrée face au conflit d'intérêts réel ou perçu.
11. Compétence et expérience reconnues pour la prise de décisions réfléchies, pratiques et opportunes en présence de facteurs complexes.
12. Réputation de ponctualité, de fiabilité, de compétences organisationnelles et de préparation.
13. Compétences intellectuelles et analytiques hautement développées.
14. Souplesse et capacité d'adaptation au changement démontrées.
15. Capacité de travailler aussi bien en collaboration que de façon indépendante.
16. Capacité de gérer les gens, le temps et les ressources.
17. Capacité de présenter une requête claire, concise et bien rédigée.
18. Bilinguisme (le cas échéant).

Dans le cadre de son processus d'examen, le Comité reconnaît qu'il est important que les nominations de juges de paix reflètent la diversité de la population ontarienne, ainsi que l'exige l'article 2.1 (12) 6 de la *Loi sur les juges de paix*.

Compétences, capacités et qualités personnelles souhaitées chez un juge de paix

- Compétences de la vie quotidienne variées, expériences ou formation qui améliorent ou permettent le travail de juge de paix

Prise de décision

- Capacité de prendre des décisions réfléchies, pratiques et opportunes
- Compétences intellectuelles, analytiques et décisionnelles hautement développées
- Capacité de garder un esprit ouvert au moment d'écouter tous les aspects d'un argument
- Capacité de demeurer impartial et de faire preuve de jugement, notamment face à un conflit d'intérêt réel ou perçu

Communication

- Aptitudes supérieures pour l'écoute active
- Aptitudes supérieures pour la communication écrite et orale en anglais, de même qu'en français, le cas échéant
- Éloquence pour s'adresser à des personnes diverses, en petit ou grand groupe
- Compétences interpersonnelles supérieures, notamment la capacité de se comporter avec dignité et d'une manière judicieuse

Compétences professionnelles

- Capacité et volonté d'apprendre
- Compétences en informatique de niveau intermédiaire à avancé
- Capacité et volonté de faire des déplacements au besoin
- Capacité de travailler de façon indépendante sans supervision et de gérer efficacement une lourde charge de travail
- Capacité de travailler à un rythme rapide malgré le stress, la pression et l'isolement qui accompagnent la fonction de juge

Qualités personnelles

Sur le plan social

- Intérêt marqué envers les gens et l'humanité, notamment expérience et engagement interculturels
- Dévouement démontré pour le service à la communauté
- Sensibilisation et intérêt à l'égard des questions régionales et sociales qui peuvent donner

lieu à des causes devant les tribunaux

Sur le plan interpersonnel

- Compassion, empathie et respect pour la dignité fondamentale de chaque personne
- Courtoisie
- Patience
- Courage moral et sens élevé de l'éthique
- Réputation d'honnêteté, d'intégrité et d'équité
- Compétences interpersonnelles fortes et empreintes de dignité qui confèrent de l'autorité
- Confiance, sans attitudes pompeuses ni tendances autoritaires

Sur le plan professionnel

- Éthique professionnelle, compréhension et expérience applicables au tribunal où le juge de paix est assigné
- Ponctualité, fiabilité, préparation et organisation
- Absence d'implication dans des infractions criminelles graves ou non décidées, plaintes professionnelles/réclamations, notamment propositions à des créanciers, ou arriérés de pensions alimentaires, faillites ou affaires devant l'Agence du revenu du Canada